

**PROCES-VERBAL  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance N° 02 du 05 avril 2018**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 15 représentés : -

**Présents :** Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

**N° 2018-07 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 01 du 15 février 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

**N° 2018-08 : Fonds de concours voirie 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomérations de Haguenau est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Les opérations restant à charge de la CAH après déduction des subventions, participations et du FCTVA concernent les matériaux hors standards. Le montant est versé annuellement par les communes membres et calculé à partir des éléments figurant au compte administratif N-1.

A ce titre, et au regard des éléments du compte administratif 2017, la commune de Dauendorf est amenée à verser à la CAH un fond de concours hors standards voirie 2017 d'un montant de 4 307.70 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve le versement d'un fonds de concours charges transférées à la CAH d'un montant de 4 307.70 €.

**N° 2018-09 : Avenant n° 1 « SARL KRUMHORN Timothée »**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande d'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux de construction de la salle de musique accolée à la salle Concordia:

**Lot n° 02 : Gros-œuvre/Maçonnerie/Assainissement**

Montant du marché de base :	82 850.00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	7 213.19 € HT
<b>Montant TOTAL du marché :</b>	<b>90 063.19 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

## N° 2018-10 : Compte administratif 2017

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	451 626.20 €
Recettes réalisées :	556 199.01 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>104 572.81 €</b>

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	775 760.26 €
Recettes réalisées :	958 088.48 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>182 328.22 €</b>

**soit un excédent global de clôture de : 286 901.03 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## N° 2018-11 : Compte de gestion du trésorier – exercice 2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2018-12 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2017 : **104 572.81 €**
- Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2017 : **182 328.22 €**
- Déficit des restes à réaliser au 31.12.2017 : **107 200.00 €**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **104 572.81 €** au compte **002** (excédent de fonctionnement reporté)
- décide d'affecter l'excédent d'investissement de **182 328.22 €** au compte **001** (excédent d'investissement reporté)

## N° 2018-13 : Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif de l'exercice 2018. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018, avec :  
**611 472.- €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;  
**421 327.- €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

## N° 2018-14 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'état n° 1259 transmis par les services fiscaux, relatif aux nouvelles bases d'imposition pour 2018. Il leur demande de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

### Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 et de les maintenir comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produit correspondant
Taxe d'habitation :	8.63 %	8.63 %	1 196 000	103 215
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	7.78 %	7.78 %	927 200	72 136
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	34.06 %	34.06 %	49 300	16 792
			<b>TOTAL :</b>	<b>192 143</b>

## 2018-15 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte administratif 2017

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2017 qui se présente comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : **42 681.50 €**

Recettes réalisées : **42 681.50 €**

**Résultat de fonctionnement :** **0.00 €**

### Section d'investissement :

Dépenses réalisées : **42 681.50 €**

Recettes réalisées : **0.00 €**

**Déficit d'investissement :** **42 681.50 €**

**soit un déficit global de clôture de :** **42 681.50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté.

## N° 2018-16 : Lotissement La Clairière Neubourg : Compte de gestion du trésorier– exercice 2017

**Le Conseil Municipal,**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2018-17 : Lotissement La Clairière Neubourg : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Déficit de fonctionnement cumulé au 31.12.2017 : **0.00 €**
  - Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2017 : **42 681.50 €**
- Ce déficit sera reporté par une inscription en dépense de la section d'investissement compte **001** (déficit d'investissement reporté)

## N° 2018-18 : Lotissement La Clairière Neubourg : Budget Annexe 2018

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2018. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2018, avec :  
**586 681.50 €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;  
**609 363.50 €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Délibérations rendues exécutoires le 06 avril 2018

Transmises à la Sous-Préfecture le 06 avril 2018

Publiées le 06 avril 2018

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf-Bas-Rhin, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.